

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

LES EPARRES


4.2.b Secteurs d'assainissement Collectif et non collectif

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du PLU
en date du 1^{er} juillet 2019

Le Maire,
Bernard MARMONIER

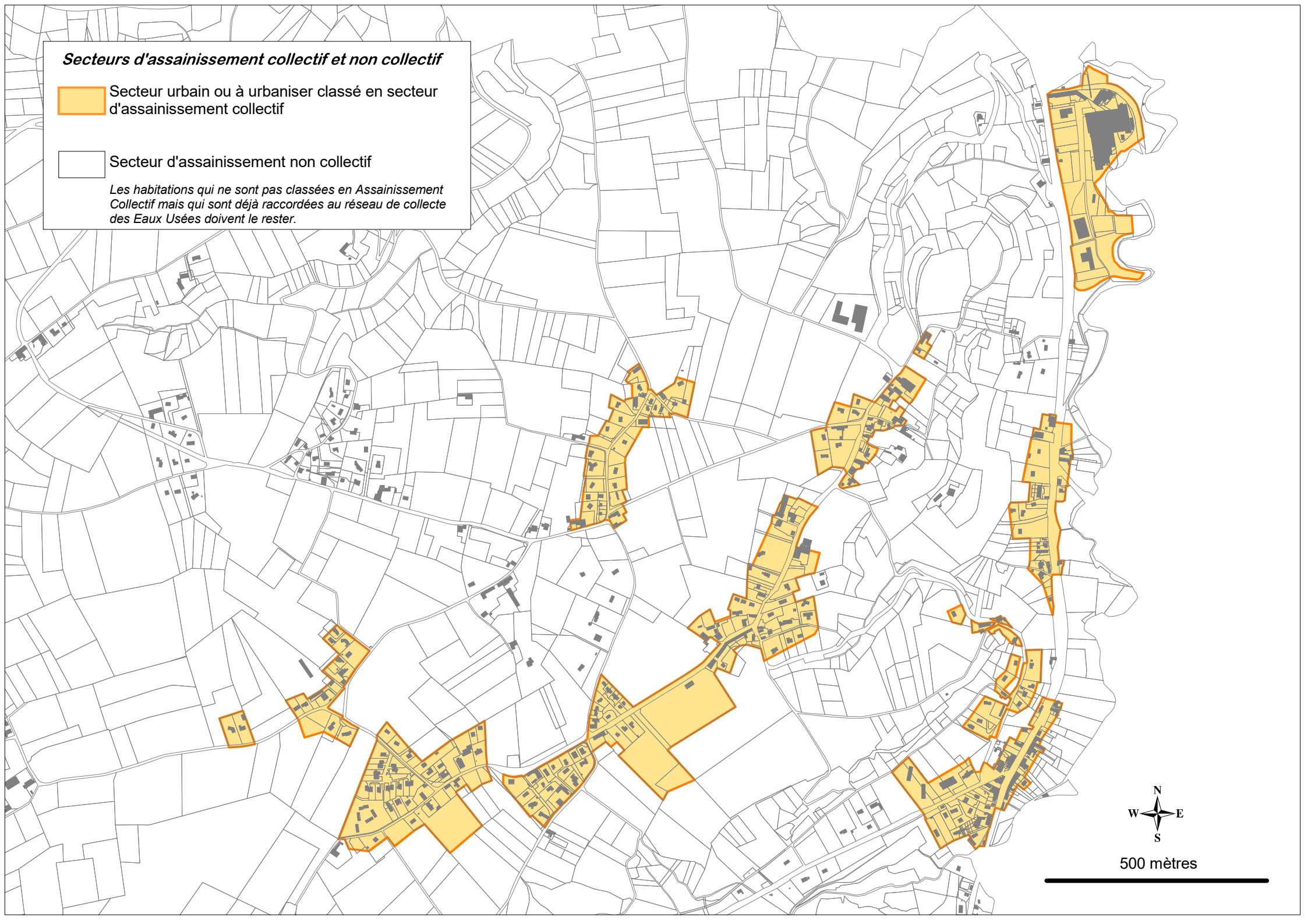


Secteurs d'assainissement collectif et non collectif

 Secteur urbain ou à urbaniser classé en secteur d'assainissement collectif

 Secteur d'assainissement non collectif

Les habitations qui ne sont pas classées en Assainissement Collectif mais qui sont déjà raccordées au réseau de collecte des Eaux Usées doivent le rester.



500 mètres

